



Impôt foncier et charges locatives

Par lili62

Bonjour, je suis actuellement locataire d'un bureau dans une maison médicale de puis 4 ans. Depuis le début ,ma propriétaire refuse de me fournir les copies des avis des impôt fonciers que je paye au pourcentage de la surface occupée, arguant que je n'ai pas le droit d'avoir accès à ces documents , qu'ils sont strictement confidentiels et internes à la sci de la maison médicale. Est ce vrai?

De plus , je n'ai jamais reçu non plus de décompte annuel de récapitulatif des charges , pour lesquelles je provisionne 50 euros par mois. Donc il n'y a jamais de surplus ou de remboursement , car ces charges sont normalement également à répartir...

Ai-je un recours?

Bonne journée et merci d'avance de votre réponse

Par coprojust

bonjour

si vous n'êtes pas d'accord avec le montant des " charges récupérables , lettre recommandée . à partir de votre courrier vous pouvez contester sur 3 ans , en arriere les charges payées . Le bailleur doit justifier les charges récupérables !!